



A.P.E DU VIZAC

VIDE GRENIER

Dimanche 20 février 2022

L'Association des Parents d'Elèves de l'école du Vizac (APE) organise un vide-grenier le

dimanche 20 février 2022
à l'espace culturel de Saint-Renan (salle chauffée)

L'ouverture au public se fera de 9h à 17h. Le tarif d'entrée est fixé à 1,50 € par personne (gratuit pour les – 12 ans). (Pass sanitaire obligatoire).

Des possibilités de restauration seront offertes sur place selon la réglementation sanitaire en vigueur le jour de l'événement.

L'accueil des exposants se fera de 7h à 8h30. Les tarifs sont les suivants :

- une table de 1,60m + chaises : 7€
- un plateau de 3,10m + chaises : 13€
- portant non fourni : 3€ (sous réserve de disponibilité d'emplacement en bout de rangée au moment de l'inscription).

Pour y participer, vous pouvez envoyer un mail** à apeduvizac@gmail.com pour faire votre demande d'emplacement. Une fois que votre emplacement est confirmé par retour de mail, vous devez remplir la fiche d'inscription et l'attestation sur l'honneur, signer le règlement et faire parvenir le tout, accompagné du paiement (espèces ou chèque à l'ordre de l'APE du Vizac), à l'adresse ci-dessous :

APE de l'école du Vizac
13 rue corvette de Primauguet
29290 Saint-Renan

Les inscriptions ne seront validées définitivement qu'à réception du dossier complet (fiche d'inscription pour particulier ou professionnel * complétée, règlement intérieur approuvé et signé, attestation sur l'honneur pour particulier ou professionnel complétée et paiement).**

**si vous ne pouvez pas faire de demande par mail, vous pouvez quand même faire parvenir directement votre dossier d'inscription par courrier.

*** si vous êtes un professionnel, il faut demander un autre dossier d'inscription spécifique.

Fiche d'inscription pour les particuliers Vide grenier du 20/02/2022

Nom et Prénom(s) *: _____

Adresse *: _____

Code postal : _____ Ville : _____

N° de Tél *: _____

Mail : _____

Date de naissance *: _____

Lieu de naissance *: _____

N°carte d'identité *: _____

Délivrée le* _____ * à _____ *

Numéro d'immatriculation du véhicule *: _____

Heure d'arrivée : _____

Nombre d'exposants : * _____

Nombre de tables : _____ x 7€ = _____ €

nombre de plateaux : _____ x 13€ = _____ €

Nombre de portants (soumis à validation préalable par l'organisateur) : _____ * 3 € = _____ €

Total à régler : _____ €

Votre règlement doit impérativement accompagner votre bon d'inscription. Chèque à l'ordre de APE de l'Ecole du Vizac.

Observations ou demandes particulières : _____

* mentions obligatoires à renseigner pour le registre du service des contrôles.

Règlement vide grenier de l'APE de l'Ecole du Vizac *établi par l'association*
« APE de l' Ecole du Vizac »

Article 1. Cette manifestation est organisée par l'A.P.E de l'École du Vizac à l'Espace Culturel de Saint Renan le Dimanche 20 février 2022. L'accueil des exposants se fait de 7h à 8h30. **Les exposants s'engagent à ne pas remballer avant 17h.** **Article 2.** Le vide grenier est ouvert aux particuliers et aux professionnels. Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés **Article 3.** Toute personne devra: 1 - Justifier de son identité en présentant une pièce d'identité. 2 - Joindre le présent règlement signé avec mention « lu et approuvé ». *L'acceptation du présent règlement emporte attestation sur l'honneur que l'exposant n'a pas participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.* 3 – S'être acquittée du montant de son inscription. 4 - Se conformer aux directives sanitaires en vigueur : présentation d'un pass sanitaire valide et port du masque si obligatoire etc.... **Article 4.** Ces informations seront insérées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle. **Article 5.** Les tarifs pour bénéficier d'un emplacement, ont été arrêtés comme suit : sept euros la table de 1,60 mètre ; treize euros le plateau de 3,10 mètres ; trois euros le portant (non fourni). **Article 6.** Dès leur arrivée, les exposants seront orientés vers les emplacements qui leur auront été attribués. Les emplacements seront attribués par l'organisateur et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs présents seront habilités à faire des modifications, le cas échéant. **Article 7.** Les objets exposés demeurent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables des litiges tels que pertes, casses, vol ou détériorations. **Article 8.** Les objets non vendus et emballages ne pourront pas être laissés sur place. **Article 9.** Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles « vente d'animaux, armes, produits inflammables ». Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel. **Article 10.** Tout désistement intervenant moins de sept jours avant la manifestation ne sera pas remboursé. **Article 11.** Toute personne ne respectant pas le présent règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'elle ne puisse réclamer le remboursement de sa réservation. **Article 12.** L'association se réserve le droit d'annuler l'événement en fonction de l'évolution de la situation sanitaire sans contrepartie financière autre que le remboursement de l'inscription..

Accueil : une boisson chaude sera offerte à chaque exposant (en fonction du nombre déclaré sur la fiche d'inscription) .

Restauration* : sandwiches, crêpes, gâteaux et boissons seront disponibles à la vente tout au long de la journée, sauf épuisement du stock . *Selon situation sanitaire et réglementation en vigueur.

Nom, Prénom

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

ATTESTATION SUR L'HONNEUR
pour les particuliers
Toutes les zones doivent impérativement être renseignées
Vide grenier du 20/02/2022

Je soussigné(e) :

NOM : _____

PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

N° DE TÉLÉPHONE : _____

N° DE LA CARTE D'IDENTITÉ : _____

DÉLIVRÉE LE ___/___/_____ À _____

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e),
- Ne vendre que des objets personnels et usagés conformément à l'article L.310-2 du Code de commerce,
- De ma non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R.321-9 du Code Pénal)

Fait à _____, le ___/___/_____

Signature

La présente attestation est à remplir par chaque participant et à remettre à l'organisateur qui se chargera de la joindre au registre d'inscription des participants au vide-grenier remis à la Mairie de SAINT-RENAN